

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/23
Exploration et exploitation
du gaz naturel sur le territoire québécois

ATTENDU QUE, dans sa Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement du Québec priorise certaines actions, dont celle de consolider et diversifier les approvisionnements en gaz naturel, et qu'il souhaite mettre en valeur les ressources gazières du Québec en misant sur la découverte récente d'indices prometteurs dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE le milieu municipal est a priori favorable au développement de cette industrie au Québec;

ATTENDU QUE plusieurs compagnies ont déjà entamé le processus d'exploration pour évaluer le potentiel des gisements gaziers dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE l'exploitation du gaz naturel, et particulièrement celle des gaz de schiste, soulève plusieurs inquiétudes en matière de sécurité publique, de santé et d'environnement;

ATTENDU QUE le milieu municipal, qui est responsable de l'aménagement et la gestion du territoire, doit être impliqué dans l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation du gaz naturel;

ATTENDU QU'il est essentiel de favoriser le développement durable de cette filière énergétique et de bâtir le consensus social qui garantira son acceptabilité sociale;

ATTENDU QUE le gouvernement doit privilégier un modèle économique de développement du gaz naturel qui garantira le maximum de retombées pour l'ensemble des Québécois et plus particulièrement pour les régions directement touchées, et ce, pour les générations à venir;

ATTENDU QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, a annoncé son intention de déposer un projet de loi sur les hydrocarbures à l'hiver 2011;

Il est proposé par : **M. Gilles Plante, McMasterville**

Et appuyé par : **M. Yvon Pesant, Saint-Marcel-de-Richelieu**

DE DEMANDER au gouvernement de rendre conditionnelle la poursuite du développement de la filière gazière :

- à l'adoption d'une loi encadrant cette industrie;
- à l'évaluation de l'impact de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel sur l'environnement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- au développement d'un consensus social essentiel à l'essor de cette filière énergétique.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'allonger la durée et d'élargir le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de s'assurer que les études soient complètes et globales quant aux impacts de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel sur l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/23, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010
Date